

Directives relatives au formulaire de soumission d'une motion proposée par les membres

Les membres du CMFC qui ont le droit de vote à l'Assemblée annuelle des membres (AAM) de 2024 sont invités à proposer une motion pour considération à l'assemblée. **Les motions proposées par les membres doivent être soumises par écrit à l'aide du formulaire de soumission du CMFC au plus tard le mercredi 12 juin 2024.**

Remarque :

- N'utilisez pas ce formulaire pour proposer des modifications au règlement administratif du CMFC. Les membres qui souhaitent proposer des modifications au règlement administratif doivent suivre une procédure distincte et utiliser un formulaire prévu à cette fin. Veuillez communiquer avec nous à l'adresse amm@cfpc.ca pour obtenir de plus amples renseignements.
- L'auteur doit utiliser un formulaire de soumission pour chaque motion qu'il souhaite présenter aux membres. Chaque proposition de motion doit donc être soumise à l'aide d'un formulaire séparé.
- Les motions proposées :
 - peuvent inclure une déclaration du membre qui appuie la proposition. Le nombre de mots de cette déclaration, combinée au texte de la proposition, ne doit pas dépasser 500 mots.
 - seront examinées par le CMFC pour s'assurer qu'elles sont complètes et claires. L'on pourrait vous demander de modifier le texte de votre motion et d'ajouter des renseignements si l'information fournie contient des erreurs, est trompeuse ou ambiguë.
 - doivent préciser les implications financières, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses, les revenus ou les implications budgétaires. Il convient de consulter le personnel du CMFC pour connaître les implications budgétaires avant de soumettre le formulaire.
 - ne doivent pas aller à l'encontre des lois fédérales ou provinciales.
- Conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, les motions proposées pourraient ne pas être incluses dans l'avis de convocation si
 - la motion proposée ne répond pas aux exigences énoncées ci-dessus
 - la motion est inappropriée, dans la mesure où :
 - elle vise à faire valoir une réclamation personnelle contre l'organisation ou ses administrateurs, dirigeants, membres ou détenteurs de titres de créance
 - elle n'a pas trait aux activités ou aux affaires de l'organisation.
 - le membre a manqué, dans les deux ans précédant la réception de la motion proposée, de soulever la question abordée dans celle-ci lors d'une l'assemblée.
 - elle est pratiquement identique à une proposition soumise aux membres il y a moins de cinq ans et elle n'a pas reçu le minimum du soutien requis lors de l'assemblée.
 - les droits de soumettre des propositions sont détournés pour faire de la publicité.



Formulaire de soumission d'une motion proposée par les membres — Assemblée annuelle des membres 2024 (AAM)

Les renseignements fournis dans ce formulaire, ainsi que les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires, seront communiqués aux membres du CMFC dans les documents d'information sur les motions proposées.

Titre de la proposition :	
Texte de la motion proposée : (reflète la décision à considérer ; le texte doit être concis et clair et exempt des phrases « attendu que » ; inclure un préambule bref, au besoin, qui fournit des informations factuelles sur la raison de l'action, et l'action qui en découle à considérer.)	
Déclaration à l'appui de la motion proposée (facultatif) : (Le nombre de mots de cette déclaration, combiné au texte de la motion proposée, ne doit pas dépasser 500 mots.)	
Coût estimé de la mise en œuvre pour le CMFC : (y compris le coût de toute augmentation des besoins budgétaires, toute économie possible et le temps consacré par le personnel à la mise en œuvre de la résolution. Remarque : il convient de consulter le personnel du CMFC pour connaître le coût de mise en œuvre.)	
Indicateur de réussite : (le résultat pratique qui, en cas de réalisation, démontrera que la motion proposée a été mise en œuvre avec succès).	
Tout renseignement ne figurant pas dans la motion proposée et susceptible d'éclairer les délibérations : (joindre ou fournir un lien vers tout document d'information ou autre documentation en plus du présent formulaire ; joindre ou fournir un lien vers la documentation en anglais et en français, lorsqu'elle existe dans les deux langues officielles).	
Personne qui propose la motion : (permet de confirmer le statut de membre et communiquer avec celui-ci au sujet de la motion ; le nom du membre sera annoncé lors de l'AAM comme étant la personne qui propose la motion)	Nom légal complet : Téléphone : Adresse : Courriel : Assistera à l'AAM : O/N
Personne qui appuie la mention : (permet de confirmer le statut de membre et communiquer avec celui-ci au sujet de la motion ; le nom du membre sera annoncé lors de l'AAM comme la personne qui appuie la motion)	Nom légal complet : Téléphone : Adresse : Courriel : Assistera à l'AAM : O/N

Pour toute question concernant ce processus, veuillez communiquer avec nous à l'adresse amm@cfpc.ca et soumettre le présent formulaire dûment rempli d'ici le **mercredi 12 juin 2024**.